

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2632/2019	Objet : Adoption d'une convention de mise à disposition des données du Système d'Information Géographique Territorial

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS, conseillers municipaux.

Absents représentés : Bernard KAMMERER donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Alexandre RICHE donne pouvoir à Alphonse BOYE, Martine HARBULOT donne pouvoir à Maryse MATHIEU, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT.**Absents** : Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L5219-2 et suivants ;**Vu** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;**Considérant** que dans le cadre de l'exercice de leurs compétences et afin de partager leurs données, la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val -de-Marne et la communauté d'agglomération du Haut-Val -de-Marne ont développé des projets de Système d'Information Géographique (SIG) mutualisés avec les communes à partir de 2010 ;**Considérant** que la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val- de-Marne a ainsi déployé le logiciel AIGLE, de façon mutualisée avec la ville de Créteil et que de son côté, la communauté d'agglomération du Haut-Val-de-Marne a mis à disposition de l'ensemble de ses communes membres l'outil SIG DYNMAP ;**Considérant** que Grand Paris Sud Est Avenir propose aujourd'hui de mettre à disposition les données liées à l'exercice de ses compétences à l'ensemble de ses communes membres, par le biais d'un nouvel outil SIG baptisé Géo ; qu'au-delà de la diffusion des données SIG de GPSEA, cette mise à disposition permettra de favoriser l'émergence d'un patrimoine de données géographiques commun, qu'elles soient territoriales ou communales ;**Considérant** qu'il convient de conclure une convention entre GPSEA et ses communes membres afin de définir les modalités de mise à disposition ;**Considérant** que cette convention prévoit une mise à disposition des données et de l'outil Géo aux communes à titre gratuit, les dépenses liées aux acquisitions et à l'exploitation de données

géographiques de référence ou d'intérêt commun étant prises en charge par GPSEA ; que toutefois, lorsque l'intégration de données spécifiques à une commune nécessite une trop forte mobilisation du service « SIG » (au-delà de trois jours d'un équivalent temps plein), il conviendra de conclure une convention de services partagés sur le fondement de laquelle un remboursement de la quotité de temps travail consacré au traitement des données sera demandé à la commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 3 abstentions (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU)

ARTICLE 1 : ADOPTE la convention de mise à disposition de données entre GPSEA et la commune de Marolles-en-Brie, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 1^{er} juillet 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie